



Départ vers l'étranger déclaré à la CAF mais jamais pris en considération

Par **apnee44**, le **06/09/2025** à **10:14**

Bonjour,

Ayant été transféré dans le cadre d'une convention tripartite de la filiale française d'un groupe international vers la société mère basée au Danemark, j'avais effectué mon changement d'adresse vers l'étranger via le site de la CAF comme il est demandé sur le site internet de la CAF dans la rubrique "**Je pars vivre à l'étranger**". J'ai constaté que je recevais toujours les allocations familiales pour les enfants. Après plusieurs heures à chercher, c'est en relisant ma déclaration de 2024 fin août 2025, que j'ai découvert deux nouveaux champs dans la rubrique « Situation professionnelle » (Champs régime et pays d'activité). Deux champs qui m'avaient totalement échappé lors de cette déclaration de 2024 et qui n'existaient pas, ou du moins étaient cachés, jusqu'en 2023. Je constate donc immédiatement une erreur dans le champ Pays d'activité qui indique France et non le Danemark.

J'ai immédiatement contacté la CAF par email et par téléphone pour les informer de cette erreur, leur faire part de la régularisation de ma situation de ma propre initiative dans mon espace personnel et demandé comment rembourser les sommes indues.

Par ailleurs, j'ai aussi eu confirmation qu'il existait effectivement une erreur de la part de la CAF dans mon dossier depuis mon changement d'adresse. Lors de mon appel téléphonique. La personne m'a confirmé que dès le changement d'adresse vers l'étranger, le système de la CAF aurait dû automatiquement mettre à jour mon dossier et stopper le versement des prestations me concernant, même si je n'avais pas déclaré correctement de changement dans la rubrique « **Situation professionnelle** ». La personne a reconnu qu'il y avait eu une erreur et un problème technique interne à la CAF.

L'erreur étant à la fois de la CAF qui n'a pas tenu compte de mon départ à l'étranger et certainement de mon erreur, excepter le fait de rembourser les indus (ce qui me semble normal), qu'est ce que je risque ? La CAF peut-elle porter plainte contre moi ?